

2022-5515
2023-01-19

GRUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE TELAR^{md} XP

PÂTE GRANULÉE

EN VENTE POUR UTILISER DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION SUR LES CHEMINS DE FER, DROITS DE PASSAGE POUR LES SERVICES PUBLICS ET LES AUTOROUTES, AÉROPORTS, SITES INDUSTRIELS, ZONES D'ENTREPOSAGE, PARCS DE STOCKAGE DE PÉTROLE, ABORDS DE CLÔTURES ET SOUS-STATIONS ÉLECTRIQUES ET POUR LA SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LES GAZONS DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Chlorsulfuron 75%

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION: 30036 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CONTENU NET: 6 grams – 25 kg

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun point d'eau.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.
- Appliquer ce produit en évitant qu'il n'entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant de l'équipement de protection individuelle peuvent être autorisés dans la zone traitée durant l'application.
- Ne pas retourner dans la zone traitée, ni permettre aux travailleurs d'y retourner dans les 12 heures suivant l'application du produit et jusqu'à ce que le produit pulvérisé ait séché.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatique et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI. Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées ou abruptes ou sur les sols compactés ou argileux. Ne pas appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-334-7577 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans la maison ou aux alentours. Conserver le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants non-recyclables, non-réutilisables, non-remplissables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

IMPORTANT

On risque de détruire ou d'endommager les arbres ou autres plantes utiles si l'on ne tient pas compte de ce qui suit: ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit pourrait s'écouler et atteindre leurs racines. Ne pas utiliser sur les pelouses, sentiers, allées, courts de tennis ou autres endroits semblables. Empêcher le brouillard de pulvérisation, de dériver vers les plantes utiles. Prendre soin de ne pas contaminer les nappes d'eau, y compris l'eau d'irrigation qui pourrait servir pour les récoltes.

L'Herbicide TELAR^{md} XP est recommandé pour l'élimination de certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, bisannuelles et vivaces sur les terrains non cultivés, tels que scieries, emplacements de réservoirs de pétrole, sites industriels, chemins de fer et zones d'entreposage, où il est préférable qu'il n'y ait pas de végétation, partout au Canada.

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut également être utilisé sur les zones gazonnées dans l'Est du Canada tels que bords de routes, aéroports, sites industriels et droits de passage pour les services publics; ne pas utiliser sur les pelouses fines.

Pour éviter l'écoulement de l'herbicide vers les zones non visées, éviter d'utiliser l'Herbicide TELAR^{md} XP pendant les périodes de pluies excessives ou lorsque les sols sont très saturés. Ne pas appliquer sur les terrains inclinés en direction des champs à moins que les zones soient séparées par un fossé. Ne pas pulvériser dans les endroits où l'écoulement pourrait atteindre les champs agricoles ou autres plantations utiles, ou sur toute source d'eau qui pourrait être utilisée pour fins d'irrigation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide TELAR^{md} XP de 2022 Environmental Science CA doit être utilisé seulement selon les recommandations sur cette étiquette.

L'accumulation de pluie, la température du sol et le pH du sol sont des facteurs importants en ce qui concerne la décomposition de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le sol. La décomposition de l'Herbicide TELAR^{md} XP s'effectue plus rapidement lorsque le pH du sol est bas et que la température et l'humidité du sol sont élevées. Le processus de décomposition est plus lent lorsque le pH est élevé et que la température et l'humidité du sol sont basses. L'Herbicide TELAR^{md} XP supprime les mauvaises herbes annuelles vulnérables au niveau du feuillage et des racines. On obtient les meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance et que l'Herbicide TELAR^{md} XP est appliqué sur les petites pousses (moins de 10 cm de hauteur). La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et rehaussent l'efficacité de l'Herbicide TELAR^{md} XP; les mauvaises herbes éprouvées par l'humidité ou les écarts de température extrêmes peuvent être moins vulnérables et n'être que partiellement supprimées. L'élimination résiduelle des herbes germant après la pulvérisation s'effectue lorsque l'Herbicide TELAR^{md} XP est transporté au niveau des racines par la pluie. Pour de meilleurs résultats, la pluie doit pénétrer à une profondeur de 5 à 7 cm dans le sol après l'application, avant que les mauvaises herbes puissent former un système racinaire et dépassent le stade de la plantule.

L'Herbicide TELAR^{md} XP entrave rapidement la croissance des mauvaises herbes susceptibles. Cependant, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes, il peut se produire un délai d'une à trois semaines avant que les symptômes typiques (jaunissement) des mauvaises herbes mourantes n'apparaissent à la suite d'une application. Le degré d'élimination et la durée de l'effet dépendent du taux utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, des conditions de croissance pendant et après le traitement, du volume des précipitations, de la matière organique du sol et du pH.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION:

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être employé partout au Canada pour la suppression des mauvaises herbes annuelles, bisannuelles et vivaces dans les zones exigeant une suppression efficace et soutenue de toute végétation.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE TELAR^{md} XP AVEC L'HERBICIDE KROVAR^{md} 1:

Mélanger en réservoir 120 grammes/ha de l'Herbicide TELAR^{md} XP avec 6,75 - 9,0 kg/ha de KROVAR^{md} 1. Appliquer sur les jeunes pousses (moins de 10 cm de hauteur). Un agent tensio-actif recommandé peut être ajouté à un taux de 1 litre par 1 000 litres de mélange de pulvérisation pour augmenter l'effet sur la végétation sortie de terre. Consulter la section « PRÉPARATION DU MÉLANGE » en ce qui concerne la séquence à suivre pour le mélange. Consulter également l'étiquette de KROVAR^{md} 1 en ce qui concerne les précautions ou restrictions pertinentes.

PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION AVEC DES HERBICIDES ACTIFS AU SOL:

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être appliqué en séquence avec des produits homologués tels l'atrazine, l'Herbicide HYVAR^{md} X, l'Herbicide HYVAR^{md} XL, l'Herbicide KARMEX DF, l'Herbicide KROVAR^{md} 1, PRINCEP, SPIKE ou l'Herbicide VELPAR^{md} pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terrains non agricoles. Appliquer L'Herbicide TELAR^{md} XP à un taux de 30, 40, 70 ou 120 grammes/ha, ou encore à un taux de 15 grammes/ha mélangé en réservoir avec de l'amine 500 2,4-D à raison de 0,8 - 1,1 litre par hectare ou de l'ester LV 700 2,4-D à raison de 0,6 - 0,8 litre/ha en postlevée lorsque les pousses sont jeunes (moins de 10 cm de hauteur). Consulter la section « MAUVAISES HERBES ÉLIMINÉES » pour déterminer le taux approprié pour les mauvaises herbes visées. L'adjonction d'un agent tensio-actif recommandé à un taux de 1 L/1 000 L de solution de pulvérisation peut améliorer la suppression des mauvaises herbes poussant dans des conditions défavorables. Consulter la section « PRÉPARATION DU MÉLANGE ». On doit appliquer l'Herbicide TELAR^{md} XP moins d'un an après l'herbicide séquentiel choisi ou bien faire suivre l'application de celui-ci dans un délai maximal d'un an. Ne pas appliquer sur les terrains gelés ou les sols saturés d'eau ou durant les périodes de fortes précipitations. Ne pas appliquer l'Herbicide TELAR^{md} XP plus souvent qu'une fois par trois ans. Ne pas effectuer des applications consécutives de l'Herbicide TELAR^{md} XP sans alterner avec un herbicide séquentiel. Ces précautions sont nécessaires pour empêcher la sélection des biotypes de mauvaises herbes résistantes à l'Herbicide TELAR^{md} XP.

SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LE GAZON ORDINAIRE* (EST DU CANADA SEULEMENT):

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être appliqué sur le gazon ordinaire à un taux de 30, 40 ou 70 grammes/ha, ou à un taux de 15 grammes/ha avec soit de l'amine 500 2,4-D à raison de 0,8 - 1,1 litre par hectare, soit de l'ester LV 700 2,4-D à raison de 0,6 - 0,8 litre par hectare (ou équivalent acide) plus un agent tensio-actif recommandé à un taux de 1 litre/1 000 litres de solution de pulvérisation. Consulter le tableau «MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES » pour déterminer le taux nécessaire pour les mauvaises herbes à supprimer. Il peut survenir un jaunissement, une réduction de taille ou un retard de croissance temporaire chez certaines espèces d'herbes. Certaines espèces à feuilles larges utiles telles que trèfle rouge, luzerne, vesce et lotier peuvent être sévèrement endommagées. Ne pas appliquer sur les sols gelés ou saturés d'eau ou pendant les périodes de fortes précipitations.

* Par gazon ordinaire, on entend un type de gazon formé principalement d'espèces de graminées grossières. Ce gazon ne sert généralement pas au pâturage et son entretien est pour ainsi dire limité à la tonte.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

à 15 g/ha + 2,4-D	à 30 g/ha	à 40 g/ha
Amarante à racine rouge	Amarante à racine rouge	Carotte sauvage
Ansérine de Russie	Laitue scariole	
Bourse-à-pasteur	Bourse-à-pasteur	
Soude roulante	Camomille inodore	
Chénopode blanc	Chénopode blanc	
Colza sontané	Colza sontané	
Crépis des toits (jeunes pousses)	Érodium cicutaire	
Érodium cicutaire	Moutarde des champs	
Herbe à poux	Ortie royale	
Kochia à balais	Renouée persicaire	
Laitue scariole	Renouée scabre	
Moutarde des champs	Sagesse-des-chirurgiens	
Neslie paniculée	Saponaire des vaches	
Ortie royale	Séneçon vulgaire	
Plantain	Spargoute des champs	
Renouée persicaire	Stellaire moyenne	
Renouée scabre	Tabouret des champs	
Sagesse-des-chirurgiens		
Saponaire des vaches		
Tabouret des champs		
Tournesol annuel		
Mélilot		
à 70 g/ha		

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 40 g/ha, plus		
Soude roulante	Laiteron des champs	Séneçon vulgaire
Chardon des champs*	Pissenlit*	Mélilot
Fraisier des champs*	Prèle des champs	Verge d'or*
Kochia à balais	Rosier sauvage*	
* Répression seulement		
Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs non cultivés (là où la végétation n'est pas voulue). Ce taux de l'Herbicide TELAR ^{md} XP peut occasionner des dommages considérables à certaines espèces de graminées.		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 120 g/ha		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 70 g/ha, plus		
Chardon des champs	Prèle des champs	
Crépis des toits	Rosier sauvage*	
Fraisier des champs*	Sarrasin sauvage	
Laiteron des champs*	Saule*	
Pissenlit	Verge d'or	
* Répression seulement		
Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs non cultivés (là où la végétation n'est pas voulue). Ce taux peut occasionner des dommages considérables à certaines espèces de graminées.		

PRÉPARATION DU MÉLANGE:

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une répartition uniforme de la pulvérisation. Employer au moins 100 litres d'eau par hectare. Il est préférable d'utiliser des volumes de pulvérisation de 200 - 400 litres par hectare.
2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
3. Ajouter le nombre recommandé de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le réservoir pendant que l'agitateur est en marche. Il est nécessaire de maintenir une agitation constante pour garder l'Herbicide TELAR^{md} XP en suspension.
4. Lorsque les l'Herbicide TELAR^{md} XP sont complètement dissoutes et que l'Herbicide TELAR^{md} XP est en suspension, d'autres composants peuvent être ajoutés dans le réservoir pendant que l'on continue de remplir le réservoir avec de l'eau. Ajouter les composants selon la séquence suivante: l'on continue de remplir le réservoir avec de l'eau. Ajouter les composants selon la séquence suivante:
 - I. préparations sèches
 - II. concentrés émulsionnables
 - III. agents tensio-actifs (les agents tensio-actifs recommandés sont : AG-SURF*, AGRAL* 90, CITOWETT* PLUS et COMPANION*)

Si un agent anti-dérivation est requis, l'ajouter en dernier lieu.

5. Pour les applications multiples, vider le réservoir de façon qu'il reste seulement 10 % ou moins du mélange précédent. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche, comme l'indique l'étape 1 et continuer selon les directives. Les concentrés émulsionnables peuvent rendre la dispersion de l'Herbicide TELAR^{md} XP plus difficile. C'est pourquoi on doit conserver seulement 10 % ou moins du mélange précédent dans le réservoir.
6. Utiliser le mélange de pulvérisation dans un délai de 24 heures, car le produit risque de se dégrader. Si on a laissé reposer la solution de pulvérisation, agiter vigoureusement le mélange afin de le remettre en suspension avant de le pulvériser.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Si l'on se sert du pulvérisateur pour traiter des cultures ou des végétaux d'ornement sensibles, éliminer soigneusement toute trace de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation de la façon suivante:

1. Vidanger et rincer le réservoir, la rampe d'arrosage et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Effectuer une inspection visuelle du réservoir pour s'assurer qu'il ne reste pas de résidus visibles de l'Herbicide TELAR^{md} XP. Au besoin, répéter l'étape 1. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN PUITIS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution dans la rampe d'eau et les boyaux, et ajouter ensuite suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au complet. Laisser reposer pendant 15 minutes tout en faisant fonctionner l'agitateur. Rincer encore une fois les boyaux, la rampe et les buses avec la solution et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer soigneusement le réservoir avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes et chasser l'eau par les boyaux et la buse.

ATTENTION:

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz qui sent la moisissure et le chlore et qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer le matériel dans un endroit clos.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants NE nécessite PAS le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et traitement localisé.

Les zones tampons servant à la protection des milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises lors de l'application du produit sur les emprises. Toutefois, il est de mise de recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui minimise la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, un vent faible) et de l'équipement de

pulvérisation (p. ex. la pulvérisation de gouttelettes de grosse taille, la réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant se conformer aux zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et la lisière des milieux terrestres vulnérables (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des milieux d'eau douce vulnérables (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) la plus proche de ce point sous le vent.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètre) requise pour la protection des:		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestres**
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terres non agricoles	5	3	75

* Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'au couvert végétal, la zone tampon peut être réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, tout au plus, au-dessus du couvert végétal des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

** Les zones tampons pour protéger les milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises pour les emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur des bases militaires.

Dans le cas de mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE:

- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser dans les endroits où l'érosion pourrait entraîner les sols traités dans les ruisseaux, les lacs ou les étangs.
- Ne pas utiliser sur les sols dont la composition est très variée et qui ont de grandes étendues de gravier ou de sables, des monticules érodés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas pulvériser par-dessus l'eau courante dans les fossés.
- Ne pas pulvériser par-dessus l'eau stagnante dans les fossés si cette eau est destinée à servir à des fins d'irrigation.
- Pulvériser le mélange par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Empêcher le brouillard de pulvérisation d'atteindre les terrains agricoles afin d'éviter des dommages considérables aux récoltes. Prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la dérive du brouillard de pulvérisation.

- NE PAS APPLIQUER ce produit plus d'une fois par saison de culture.
- NE PAS APPLIQUER ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), habitats estuariens ou marins.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potables ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Application avec un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grossière de l'American Society of Agriculture Engineer (ASAE). La rampe doit être à une hauteur de 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide TELAR^{md} XP, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide TELAR^{md} XP et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide TELAR^{md} XP ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de 2022 Environmental Science CA ou composer le numéro sans frais de 2022 Environmental Science CA 1-888-283-6847.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de 2022 Environmental Science CA, dont La Compagnie 2022 Environmental Science CA est un usager licencié.